

Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 18 juillet 1885

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (66r, 67v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 18 juillet 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51800>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juillet 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Boyve, Édouard de \(1840-1923\)](#)

Lieu de destination 29, rue de Berne, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin remercie de Boyve pour son invitation au Congrès coopératif de Paris. Il l'avertit qu'il ne s'y rendra pas, « à moins que M. Neale, qui sera chez moi le 24 c[ouran]t avec messieurs Holyoake et Johnston, ne me décide à les accompagner ». Il l'avertit que Deynaud, rédacteur du *Devoir* représentera la Société du Familistère. Il lui fait observer que le programme des travaux du congrès est trop restreint pour lui permettre de déposer un rapport : il regrette que ce premier congrès soit ouvert aux seules sociétés coopératives de consommation et d'alimentation. Il lui demande si le congrès est susceptible d'être réceptif à l'exposé des faits acquis au Familistère.

Notes

- Godin répond à une invitation au congrès coopératif de Paris que lui adresse Édouard de Boyve le 14 juillet 1885 (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0522).
- Les conseils que Godin adresse aux coopérateurs du congrès de Paris sont reproduits dans : Deynaud (Simon), « Le Familistère au congrès des coopérateurs », *Le Devoir*, n° 360, 2 août 1885, p. 465-472. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/0484/100/835/0/0>, consulté le 27 octobre 2023]
- Édouard de Boyve répond le 19 juillet 1885 à la lettre de Godin du 18 juillet : il lui explique que le premier congrès ne pouvait réunir toutes les sociétés coopératives mais que le prochain les convoquerait toutes ; il le prie d'assister au congrès de Paris et de rédiger un rapport sur le Familistère (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0524).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Coopération](#)

Personnes citées

- [Deynaud, Simon \(1844-1914\)](#)
- [Holyoake, George Jacob \(1817-1906\)](#)
- [Johnston, James \(1846-1928\)](#)
- [Neale, Edward Vansittart \(1810-1892\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Événements cités [Congrès national des sociétés coopératives de consommation \(26-29 juillet 1885, Paris\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Guise Familistère
18 juillet 1889

Monsieur de Boyer.

Vous me faites l'honneur de m'inviter à assister à la réunion du congrès. Je ne pense pas le faire, à moins que M. Neale qui sera chez moi le 2^{me}, et avec Messieurs Holyoake et Johnstone, ne me décide à les accompagner. Dans tous les cas,

M. Deynaud, rédacteur du Devoir, ira avec ces Messieurs et sera chargé de représenter la Société du Familistère au congrès.

Permettez-moi de vous faire remarquer que le programme des travaux serait trop restreint, si l'on s'en tenait à la lettre, pour nous permettre de déposer un rapport.

Je désire à ce sujet un

mot de vous. Il me semble que ce premier congrès aurait dû être ouvert à toutes les st^{es} coopératives, tandis qu'il ne nise que les sociétés de consommation et d'alimentation.

Votre invitation me permet de penser que le congrès sera ouvert aux conseils que je puis lui adresser et à l'expression des avantages que les st^{es} coopératives peuvent trouver à s'inspirer des

faits acquis au Familiatère ?

Un mot de réponse à ce sujet et veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.